

**AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE**

**Maquette du Bilan d'Activité 2020**

*Préfecture de l'Yonne-service du courrier*

**Délibération n° CA-2021-05**

**03 MAI 2021**

**ARRIVÉE**

Date de convocation : 8 mars 2021

Sous la présidence de Madame Dominique CHAPPUIT 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, représentant Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

**- Collège des Conseillers Départementaux**

Présents :

- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny

**- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale**

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Commune de VILLENEUVE-LA-GUYARD
- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de ROSOY
- M. Jean- Marc DICHE, représentant la Commune d'ANCY LE FRANC
- M. David GARNIER, représentant la Commune de VALRAVILLON
- M. Didier MORLE, Commune de CHEMILLY SUR YONNE
- M. Roger PRIGNOT, Commune de POURRAIN
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'ETIVEY
- M. Richard ZEIGER, représentant la commune de JOIGNY
- M. Alain DECUYPER, représentant la Commune de LIGNY LE CHATEL
- M. Claude DEPUYDT, commune de FLOGNY LA CHAPELLE
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de MAILLY LA VILLE
- Mme Sylvie CHARPIGNON, représentant le P.E.T.R. de l'AVALLONNAIS

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : "Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier",

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,

Vu l'article 10 des Statuts qui demande au Conseil d'Administration de donner lecture à l'Assemblée Générale Ordinaire du Bilan d'Activité de l'année passée,

Vu l'article 14 des statuts qui fixe le rôle du Conseil d'Administration et lui demande par délibération d'élaborer le bilan d'activité annuel,

Le Président présente les éléments du bilan d'activité 2020.

**Le Conseil d'Administration  
accepte le bilan d'activité 2020 exposé lors de  
l'Assemblée Générale du 2 avril 2021.**

**ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.**

Le Président  
de l'Agence Technique Départementale



- Transmis au représentant de l'Etat le : .....